

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2017

Présents : Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE – Adjointes -M Michel DABOUT - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEU.

Excusés : Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE - M Alain FAURE - M Philippe GANNE.

Secrétaire : M Jean-Claude LE MOINE.

- Informations de Monsieur le Maire
 - M MARESCOT annonce au Conseil Municipal que M Pascal DROCCHI a démissionné de son poste de conseiller municipal et comme il se doit, en fait part aux Conseillers municipaux lors de la séance qui suit cette décision.
 - Recette du Téléthon pour 2017 : 2 447€.
 - M MARESCOT souligne avec grande satisfaction la plus forte implication des Conseillers dans les différents dossiers.
 - Population légale totale au 01/01/18 : 726 habitants
 - Travaux du local situé rue Mal Foch : Des devis sont à recevoir.
 - Décision de principe les projets d'effacement de réseaux, échelonnés sur 3 années :
 - En 2018 : chemin de la Bruyère
 - En 2019 : Rue E D'Antan – grand Bec
 - En 2020 : chemin des Mouillères
 - Remerciements divers enregistrés en mairie.
- Décision budgétaire modificative n°7 : achat de matériels informatiques

Nécessité d'acheter 2 ordinateurs reconditionnés et 1 imprimante pour un montant global de 590€ HT soit 708€ TTC, non prévu au budget primitif 2017.
Proposition de prélever 900€ des dépenses imprévues (020) pour les placer à l'article 2183.
Accord du Conseil.
- Autorisation de signer un avenant au contrat de location-gérance

La location-gérance étant terminée au 30/11/17. Sans accord sur les termes du nouveau contrat, proposition de signer un avenant de prorogation au contrat de location-gérance jusqu'au 15/03/18.
Accord du Conseil.
- Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires

Suite à l'intégration de la commune de St Gatien des Bois à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, le Conseil est invité à délibérer.
Accord du Conseil.
- SPL : Contrat de licence de marque de Deauville vers Villerville

La commune de Deauville a concédé à Villerville 1 licence d'exploitation des marques françaises DEAUVILLE à titre gratuit pour l'année 2017.
Proposition de renouveler cette licence pour l'année 2018.
Accord du Conseil.
- Réfection du calvaire

- La réfection de l'assise vient de se terminer mais des frais annexes ont été nécessaires à la préparation de ce chantier : location d'une mini pelle (460,93€ TTC) pour installer du tout-venant (172,13€ TTC) afin de faciliter l'accès de l'entreprise et retirer l'entourage béton du parterre.

- Proposition d'1 devis pour la fabrication et la pose d'1 grille et d'1 portail comme à l'origine de la réalisation du calvaire d'un montant de 14 300€ HT soit 17 160,00€ TTC.
Refus du Conseil.

Un devis complémentaire pour le pourtour en granit et le mur de façade sont en cours également.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera à faire à réception de devis et validation par le Conseil municipal.

- Groupement de commandes pour les travaux de réfection de voirie

Proposition de signer un avenant au marché intercommunal pour l'intégration des communes de Tourgéville et Touques.

Accord du Conseil.

- Provision sur risques afférents aux litiges et contentieux

La somme de 500 000€ doit être provisionnée en vue de l'issue du procès en condamnation solidaire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et de la commune de Villerville à verser une indemnité de 1 157 630,08€ relative de la réparation du dommage (financier, moral) prétendument causé par les collectivités publiques dans un litige dans le domaine de l'urbanisme.

Accord du Conseil.

- Recours gracieux

Suite à la réception d'un recours gracieux concernant le bail d'habitation du logement situé au 73 rue Butin. Le titulaire du bail conteste la déspecialisation (en particulier le règlement de la 2nd partie de la déspecialisation) ainsi que le titre du loyer d'octobre 2017 (logement).

Proposition de confier ce dossier à Maître FAVRE Frédérique, avocat au cabinet Concept Avocats AARPI à Saint Lô, pour une mission d'accompagnement dans le cadre de la procédure et de signer une convention.

Accord du Conseil.

- Loyers commerciaux communaux 2018

Le Conseil est appelé à délibérer pour préciser la référence à l'Indice des Loyers commerciaux (ILC) et la prise en compte du report de l'actualisation d'un loyer en octobre 2018.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

